

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ADSI TECHNOWEST. DÉCISION

Séance du 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Tartary à M Cristofoli
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 3 février 2021
Rendue exécutoire le : 5 février 2021
Publiée le : 5 février 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 3 février 2021

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ADSI TECHNOWEST. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Par délibération DG20_166 en date du 16 décembre 2020, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a adhéré au dispositif du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de l'ADSI Technowest.

Afin d'être représentée au sein de l'Assemblée Générale de l'ADSI, il convient de désigner 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter auprès de l'ADSI :

- Madame Cécile Poublan en qualité de titulaire
- Monsieur Stephen Apoux en qualité de titulaire
- Madame Emily Pomi en qualité de suppléante

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 3 février 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_006
Date de la décision :	2021-02-03 00:00:00+01
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ADSI TECHNOWEST. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20210203-DG21_006-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210203-DG21_006-DE-1-1_0.xml	text/xml	922
Nom original :		
DG21_006.pdf	application/pdf	415242
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210203-DG21_006-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	415242

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2021 à 10h44min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2021 à 10h44min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2021 à 10h44min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2021 à 10h45min11s	Reçu par le MI le 2021-02-05